



QUESTION DE PAYSAGE

La Haie

Définition

Haie : Nom féminin, XII^{ème} siècle. Clôture faite d'arbres, d'arbustes, d'épines ou de branchages, et servant à limiter ou à protéger un champ, un jardin : bordure. Tailler une haie : taille-haie. Haie servant d'abri contre le vent : brise-vent. **Haie vive** : formée d'arbustes en pleine végétation. Haie morte ou sèche faite de branches sèches, de bois mort*.

Une origine, des paysages

C'est au Moyen-Âge que les haies se sont développées pour protéger les terres cultivées par les paysans, pour contenir le bétail et également pour apporter une source non négligeable de bois de chauffage et de fruits. Dans les régions d'élevage, elles sont à l'origine du paysage de bocage. Taillées ou en forme libre, mono-spécifiques ou mélangées, champêtres ou horticoles, agronomiques ou décoratives **les haies façonnent l'image du paysage qu'elles occupent**, qu'il soit agricole ou résidentiel.



Une haie taillée d'aubépines autour d'un verger laisse voir l'horizon

La haie aux multiples dons

La haie champêtre présente de multiples qualités qui la rendent appréciable à bien des égards :

- elle **protège** le bétail et les cultures du soleil, du vent et des intempéries,
- elle participe à la **régulation hydraulique** des terres et des rivières en limitant les effets du ruissellement,
- elle accueille un écosystème riche qui favorise la **biodiversité** végétale et animale, ainsi que l'équilibre des milieux,
- elle participe à la **lecture des saisons** dans le paysage grâce à ses floraisons, ses fructifications, ses couleurs automnales et l'aspect de ses ramures,
- elle accentue les traits de **caractère du territoire** qu'elle souligne.

Toutes ces qualités sont transposables en milieu urbain, pour le confort des habitants et la valorisation du paysage :

- elle constitue une **clôture** qui protège des intrusions et des regards indiscrets,

Une haie aux multiples facettes

De la haie champêtre à la haie d'ornement, la haie se conjugue sur différents modes pour établir un vocabulaire paysager varié qui s'adapte à chaque situation. L'effet recherché pourra être obtenu grâce à l'étude et la réalisation d'un projet préalable.



Haie champêtre en entrée de village

Haie horticole dans un quartier résidentiel

En effet, l'emprise nécessaire, la distance de plantation entre chaque pied, le choix des essences végétales, le type de taille, sont à adapter à chaque forme paysagère souhaitée.

*Extraits de : "Le Nouveau Petit Robert 1, édition 1993"

Créer une haie : une démarche de projet

La plupart du temps utilisée en clôture, la haie est visible depuis l'espace public, tout autant que de l'espace privé. C'est dire la nécessité d'établir un projet bien réfléchi.

Il est nécessaire d'anticiper : le temps de la réflexion, de la conception du plan et les différentes étapes de la plantation est **incompressible, il peut nécessiter plusieurs mois.**

Avant tout, se poser quelques questions :

- **Quel rôle souhaite-on attribuer à la haie projetée ?** Une haie basse et taillée structure l'espace sans arrêter la vue, une haie libre sert de masque à une aire de stationnement, une haie fleurie protège le jardin et participe à son ambiance, ...
- **Dans quel contexte architectural et paysager se situe-elle ?** Une haie libre champêtre est adaptée au lotissement en limite de village ou aux abords du terrain de sports, une haie de rosiers rustiques accompagne parfaitement la promenade piétonne des villas du XIX^{ème}, une haie brise-vent relie en toute simplicité les hangars neufs de la ferme, ...
- **Existe-t'il un règlement, des obligations ou des interdictions concernant le lieu de la plantation projetée ?** Outre les obligations du code civil concernant les distances de plantation en limite



La surface disponible ou nécessaire doit être incluse dans le projet : charmille taillée sur une emprise très étroite, haie libre brise-vue ou brise-vent sur une emprise large.

Composer une haie

Les critères esthétiques ne suffisent pas à la sélection des arbustes de la haie. Il faut éviter de faire son choix sur un coup de tête car il peut s'avérer mal adapté aux exigences biologiques des végétaux et aux contraintes du site où ils vont être plantés.

- Choisir des végétaux adaptés à la **zone climatique**. Éviter les essences exotiques sensibles au gel. Préférer les **essences locales et rustiques**, plus résistantes.
- Sélectionner des végétaux adaptés à la **nature du sol**, selon le cas : au calcaire, à l'acidité, à l'humidité, ... Une analyse de sol et l'observation de la végétation spontanée locale sont nécessaires.
- Adapter la sélection à l'**ensoleillement** de la future haie : ombre, mi-ombre, soleil, ...
- Attention aux **maladies**. Pour limiter leur propagation, prévoir entre 3 et

de parcelle, le PLU, le règlement du lotissement, peuvent définir des règles précises concernant les haies, les clôtures, les végétaux.

- **Quel entretien pourra lui être accordé et avec quels outils ?** Une haie taillée demande plus de disponibilité qu'une haie libre. Une haie horticole de végétaux nains ou à croissance lente nécessite moins d'interventions.
- **Quel est l'espace disponible ?** Une haie libre sur deux rangées nécessite plus d'espace qu'une haie taillée. Un espace de passage entre la clôture mitoyenne et la haie est recommandé pour en permettre l'entretien. Les haies composées de grands conifères (cyprès, thuyas, cèdres, ...) sont à éviter dans les petits espaces, car elles peuvent devenir très envahissantes.
- **Quelle est la qualité du sol ?** Un sol de mauvaise qualité (remblais, ...) nécessite un amendement, voire un remplacement par de la terre végétale.
- **Quel espace disponible dans le sol ?** Il faut éviter de planter des arbustes au-dessus d'une canalisation, de réseaux, ... Les racines d'un grand arbuste nécessitent près de 1 m³ de terre exploitable.

Des règles à respecter

Il faut savoir que des haies existantes significatives pour le paysage peuvent être protégées dans le Plan Local d'Urbanisme comme « espace boisé classé » ou au titre de la loi dite « Loi Paysage ».

Toute intervention nécessite alors une autorisation.

De même, la plantation de végétaux, particulièrement d'une haie de clôture, peut être réglementée par ce même document ou par un usage local spécifique reconnu. **En préalable, il est donc nécessaire de se renseigner auprès du service urbanisme de la commune.** Dans un lotissement, le règlement peut imposer une « haie vive régulièrement



entretenu » dont la forme, la hauteur, la composition peuvent être précisées. Souvent, il intègre également les règles du code civil : à savoir, **tout végétal (arbres ou arbustes) de plus de 2 mètres de haut à la plantation ou ultérieurement doit être planté à plus de 2 mètres de la limite séparative** des propriétés voisines. Les végétaux de taille inférieure à 2 mètres doivent être plantés au minimum à 0,50 mètre de la limite séparative (article 671). Un voisin ne peut couper lui-même les branches qui dépasseraient sur sa propriété, mais il peut l'exiger du propriétaire. Il peut par contre couper les racines qui colonisent son terrain (article 673).

Des ouvrages à consulter

- « **Planter des haies, haies composées, haies d'aujourd'hui** » Dominique Soltner, collection « Sciences et techniques agricoles », neuvième édition, 2012.
- « **Les haies faciles** » Denis Pépin, Larousse, 2009.
- « **Les haies composites, réservoirs d'auxiliaires** » René Rieux, Collectif, collection Hortipratic, CTILF, 2000.
- « **Composts et paillis - Pour un jardin sain, facile et productif** » Denis Pépin, collection Conseils d'expert, Terre Vivante, 2013.
- « **La taille raisonnée des arbustes d'ornement** » Pascal Prieur, Ulmer, 2006.

Quelques informations complémentaires

- Certaines pépinières forestières et horticoles proposent des haies composées, champêtres ou fleuries, adaptées à différents usages et contextes, en lots incluant parfois le paillage et à des tarifs compétitifs.
- Quelques végétaux aux fruits toxiques pour l'homme : cytise, if, chèvrefeuille, fragon, fusain, houx, viorne obier, lierre, cotoneaster, troène, pyracantha, ... Ils sont à éviter à proximité des lieux accueillant de jeunes enfants.
- Les professionnels du paysage sont là pour vous aider : les paysagistes conçoivent les espaces, les entreprises de paysage les réalisent et les entretiennent.



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne
27, rue du Marché - 77120 COULOMMIERS
Téléphone : 01 64 03 30 62 - Télécopie : 01 64 03 61 78 - Email : caue77@wanadoo.fr - Site Internet : caue77.fr

Auteur : Marianne SOUQ, paysagiste DPLG
Conception graphique : Sophie BOUDSOCQ
2^{ème} édition Août 2013 - Ne peut être vendu



